



SERVICE COMPTABILITÉ

N.REF : JJG/CB

DC N° 21.011

DECISION

*Portant institution d'une régie de recettes
au Mini-Golf de ROYAN*

Avenant N°6

=°=°=°=°=

Le Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu le décret N°2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22,

. Vu le décret N° 2008-227 du 05 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret N°66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

. Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 18 juillet 2020, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu la décision (DC N°94/205) en date du 30 juin 1994 portant institution d'une régie de recettes au Mini-Golf de ROYAN, rendue exécutoire le 19 juillet 1994,

. Vu l'avis conforme du Chef de Service Comptable de ROYAN assignataire le 28 janvier 2021,

DECIDE

- D'annuler l'article 8 de la décision DC N°94/205 en date du 30 juin 1994, qui est remplacé par l'article suivant :

ARTICLE 1^{er} –

- Les recettes sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :
Chèques, Chèques-Vacances, Numéraires et cartes bancaires.

- Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur es qualités auprès de la Direction des Finances Publiques de Charente Maritime.

- Il sera remis un ticket en contrepartie du paiement.

ARTICLE 2 – Les autres articles de la décision DC N°94/205 restent inchangés.

ARTICLE 3 – Le Maire de la Ville de ROYAN et le comptable public assignataire de ROYAN sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à ROYAN, le 05 février 2021

Le Maire,



Patrick MARENCO